

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD220

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 37, substituer au mot :

« fixée »,

le mot :

« déterminée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.